

CRITÈRES D'ADHÉSION 2024

Tous nos membres doivent répondre aux critères généraux suivants :

- Adhérer à la mission, aux valeurs, aux buts et aux statuts et règlements de Théâtre Action.
- Œuvrer en français.
- Respecter les droits de propriété intellectuelle.
- Offrir ou contribuer à créer un milieu théâtral sain, respectueux et exempt de violence, de discrimination et de harcèlement.

ORGANISMES

ORGANISMES PROFESSIONNELS

Cotisation annuelle entre 130 \$ et 450 \$ selon le budget de l'organisme

- Être une compagnie de théâtre ou un centre de théâtre dont le siège social est en Ontario.
- Œuvrer dans le respect des normes professionnelles du milieu théâtral de l'Ontario (droits d'auteur, ententes collectives, contrats, cachets, etc.).
- Produire annuellement des états financiers audités ou un rapport de mission d'examen pour les compagnies à fonctionnement OU un bilan financier des activités de la dernière année pour les compagnies à projets.
- Avoir obtenu une reconnaissance par les pairs en recevant un financement du Conseil des arts de l'Ontario ou du Conseil des Arts du Canada.
- Avoir une structure de gouvernance (conseil d'administration, comité consultatif, etc.).

COTISATION ANNUELLE SELON BUDGET:

- Budget annuel de moins de 200 000 \$ — Adhésion 130 \$ par année
- Budget annuel de 200 001 \$ à 300 000 \$ — Adhésion 270 \$ par année
- Budget annuel de 300 001 \$ à 700 000 \$ — Adhésion 385 \$ par année
- Budget annuel de 700 001 \$ et plus — Adhésion 450 \$ par année

AMATEURS

(éducation et communautaire) – Cotisation annuelle 130 \$

- Être une troupe scolaire ou communautaire dont les activités sont principalement en Ontario ou être une institution (école, université, centre communautaire, etc.) qui gère une troupe, offre des cours ou encadre des activités théâtrales en Ontario.

AUTRES

Cotisation annuelle 130 \$

- Répondre aux critères généraux.

CRITÈRES D'ADHÉSION 2024

INDIVIDUS PROFESSIONNELS

Cotisation annuelle 60\$

- Être un·e artiste pigiste au parcours spécialisé en théâtre ou un·e travailleur·e culturel·le qui œuvre dans le milieu théâtral professionnel en Ontario.
- Avoir une formation spécialisée dans le domaine ou s'investir dans le perfectionnement continu de ses compétences et de sa pratique.
- Être reconnu·e par ses pairs (même tradition artistique ou même champs de compétence).
- S'engager à respecter les normes professionnelles du milieu théâtral de l'Ontario.

L'ARTISTE PIGISTE DOIT ÉGALEMENT:

ORGANISMES

- S'engager à consacrer plus de temps à la pratique artistique dans la mesure où la situation financière le permet.
- Présenter ses œuvres en public.

ARTISTE EN DÉBUT DE CARRIÈRE

- Être un·e artiste pigiste œuvrant en français au parcours spécialisé en théâtre.
- S'engager à respecter les normes professionnelles du milieu théâtral de l'Ontario.
- Posséder une formation spécialisée dans le domaine ou s'investir dans le perfectionnement continu de ses compétences et de sa pratique.
- S'engager à consacrer plus de temps à la pratique artistique dans la mesure où la situation financière le permet.

AMATEUR

éducation et communautaire

- Travailler pour une institution scolaire qui gère une troupe, offre des cours ou encadre des activités théâtrales en Ontario, être affilié à une troupe communautaire qui œuvre en Ontario ou s'intéresser à la pratique théâtrale amateur en Ontario.

AUTRES

- Répondre aux critères généraux.



(613) 745-2322



Rejoignez-nous.
theatreaction.ca



(613) 745-2322



Rejoignez-nous.
theatreaction.ca